

COMITE SYNDICAL

Réunion du 30 juin 2025

2025-28 Fermeture des antennes de Mayenne (53) et Angers (49) au 1^{er} janvier 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-sept heures, le Comité Syndical du syndicat mixte d'e-Collectivités régulièrement convoqué le 18 juin 2025, s'est réuni, au siège dudit Comité, sous la présidence de Monsieur Éric HERVOUET, Président.

Nombre de délégué(s) syndicaux en exercice : 19 titulaires et 15 suppléants

ÉTAIENT PRÉSENTS (10) :

Mme Corinne POTHIER.

M. Jean-Philippe CHARRIER, M. Jean-Luc GAUTRON, M. Manuel GUIBERT, M. Éric HERVOUET, M. Patrice PAGEAUD, M. Guy PLISSONNEAU, M. Thierry RICARDEAU, M. Yann THOMAS, M. Patrick VILLALON.

POUVOIRS (4) :

M. Sébastien VERDON donne pouvoir à M. Éric HERVOUET

M. Rémi PASCRAU donne pouvoir à M. Yann THOMAS

Mme Denise RENAUD donne pouvoir à M. Jean-Luc GAUTRON

M. Alain CAREIL donne pouvoir à M. Guy PLISSONNEAU

Votants : 14

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS (14) :

Mme Cécile BARREAU, Mme Isabelle MOINET, Mme Nadia RABREAU, Mme Denise RENAUD.

M. Guillaume ARNAUD, M. Alain CAREIL, M. Dominique DURAND, M. Franck GAUTHIER, M.

Judicaël LAMY, M. Rémi PASCRAU, M. Jean-François PEROCHEAU, M. Xavier SARRY, M.

Yannick SOULARD, M. Sébastien VERDON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Yann THOMAS.

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

Madame JOLIVET-CHARBONNEAU A., Directrice Générale d'e-Collectivités,

Monsieur LE RAY O., Responsable du pôle ressources et relation adhérents d'e-Collectivités.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

2025-28 Fermeture des antennes de Mayenne (53) et Angers (49) au 1^{er} janvier 2026

Monsieur le Président expose :

Suite à la reprise, au 1^{er} janvier 2021, des activités « sites internet et portail marchés publics » ainsi que du personnel de l'association Internet Commande Publique basée à Angers — fondée par les associations des maires des départements ligériens —, puis, au 1^{er} janvier 2022, des activités informatiques du Centre de gestion de la Mayenne (CDG 53), deux antennes territoriales avaient été créées respectivement à Angers (49) et Changé (53) :

- **L'antenne d'Angers** comprenait initialement deux agents : une chargée de relation adhérents et un développeur web. Depuis le 1^{er} avril 2023, la chargée de relation a été mutée au siège du syndicat à La Roche-sur-Yon, ne laissant plus qu'un seul poste occupé, à temps complet, par un développeur non titulaire.
- **L'antenne de Changé** réunissait deux chargés de support aux logiciels métiers ainsi que deux délégués à la protection des données (DPO). Trois DPO s'y sont succédé entre janvier 2022 et mai 2023, tous ayant quitté le syndicat de manière anticipée. Ces départs, principalement liés à l'isolement professionnel et aux difficultés d'intégration dans une équipe distante, ont mis en évidence la faible attractivité et fidélisation de postes isolés géographiquement.

Au fil du temps, les départs successifs, les difficultés de fidélisation des agents sur des sites isolés, ainsi que les besoins de coordination plus étroite avec les équipes du siège ont mis en évidence les limites de ce modèle éclaté.

Face à ces constats, les missions DPO ont été recentralisées au siège de La Roche-sur-Yon dès novembre 2024, afin d'assurer une meilleure stabilité des effectifs et une continuité de service renforcée.

En 2025, de nouvelles évolutions sont venues accentuer la situation :

- Une chargée de support aux logiciels métiers a quitté le syndicat le 1^{er} avril dans le cadre d'une disponibilité pour convenances personnelles ;
- L'autre chargé de support, mis à disposition par le CDG53, a engagé une retraite progressive à 50 % à compter du 1^{er} mai.

Ainsi, au regard de l'ensemble des éléments suivants :

- la réduction progressive des effectifs sur les deux sites,
- la sous-occupation structurelle des locaux,
- les difficultés récurrentes de management et d'intégration d'agents éloignés, limitant les échanges avec le reste de l'équipe et nuisant au sentiment d'appartenance,
- la situation d'isolement professionnel dans laquelle se retrouvent les agents concernés, contraire aux principes de cohésion d'équipe et de conditions de travail favorables,
- et la capacité du syndicat à assurer à distance l'ensemble des missions initialement portées par ces antennes,

Il est proposé aux membres du Comité syndical de procéder à la suppression des deux antennes territoriales à compter du 1^{er} janvier 2026, selon les modalités suivantes :

1. Antenne d'Angers – 9 rue du Clon, 49000 ANGERS

- Le poste restant, de développeur web (agent non titulaire à temps complet), sera redéployé au siège du syndicat, à La Roche-sur-Yon.
- L'agent concerné a été informé fin 2024 de ce projet de fermeture et dispose de la possibilité de se positionner sur cette nouvelle affectation à compter du 1^{er} janvier 2026.

2. Antenne de Changé – 21 rue Ferdinand Buisson, 53810 CHANGÉ

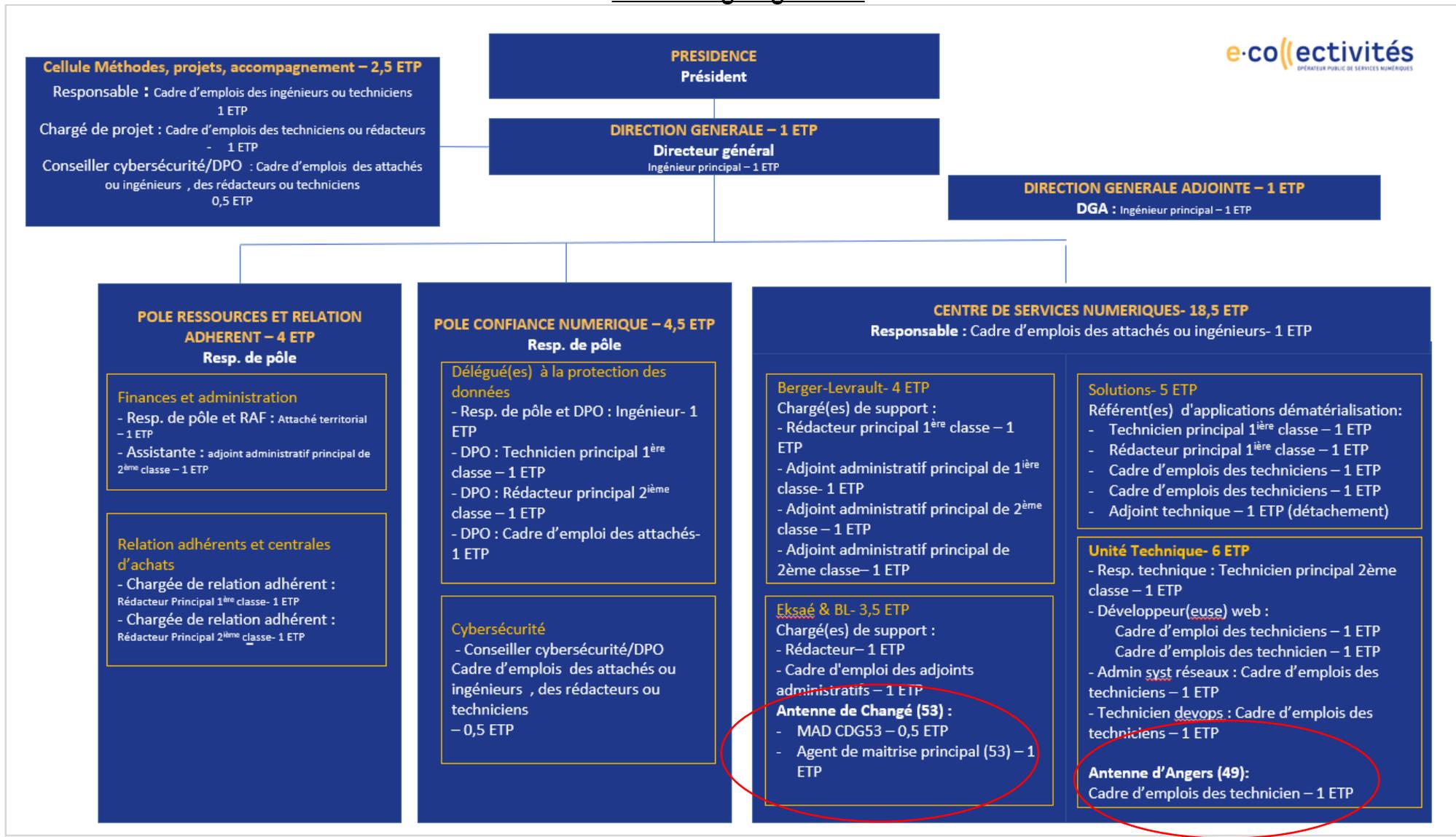
- Le poste 1, de catégorie C, cadre d'emplois des agents de maîtrise principaux, actuellement vacant suite à disponibilité pour convenances personnelles, sera relocalisé au siège.
- Le poste 2, occupé à 50 % dans le cadre d'une retraite progressive par un agent mis à disposition par le CDG53 dont la convention de mise à disposition prendra fin le 31/12/2025. Cet agent sera ré intégré au sein du CDG53.

Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 23 juin 2025 ;

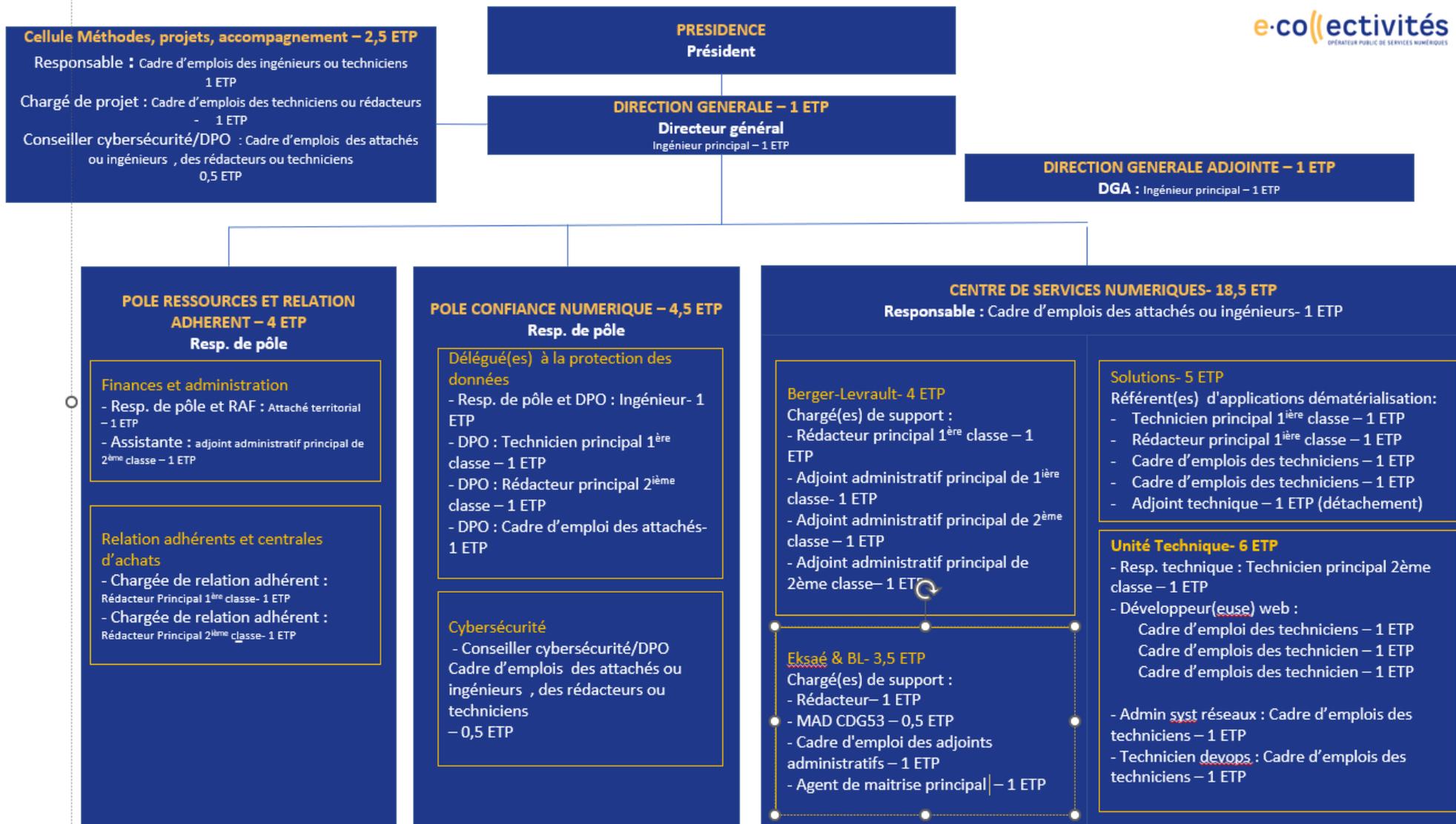
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- 1) De la fermeture des 2 antennes d'Angers et Changé au 1^{er} janvier 2026,
- 2) De la modification de l'organigramme à compter de cette date tel que présenté ci-après,
- 3) De mettre fin aux 2 contrats de location des locaux à compter de cette date,
- 4) D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Ancien organigramme



Nouvel organigramme au 1^{er} janvier 2026



ADOPTÉ à l'unanimité des voix exprimées :

Date du vote : 30/06/2025

Votants : 14

Voix totales : 14

Voix exprimées : 10

Non Votés : 4

1 – Pour : 10 Voix

2 – Contre : 0 Voix

3 – Abstention : 0 Voix

4 - Ne prend pas part au vote : 0 Voix

Fait et délibéré à ... le ...,
Fait et délibéré au siège du Comité Syndical,
Les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,
La Roche-sur-Yon

Le Président, Éric HERVOUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis au Représentant de l'État

Rapport des délibérations

Président : M. Éric HERVOUET

Secrétaire : M. Yann THOMAS (1^{er} Vice-Président)

Comité syndical – 30/06/2025

2025-28 Fermeture des antennes de Mayenne (53) et Angers (49) au 1er janvier 2026

Unanimité

Date du vote : **30/06/2025**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **14**

Voix totales : **14**

Voix Exprimées : **10**

Non votés : **4**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	10 Voix	100,0%
(COLLEGE DES COMMUNES) Charrier Jean-Philippe		1 voix
(COLLEGE DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS LOCAUX) Gautron Jean-Luc		1 voix
(COLLEGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX) Guibert Manuel		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) Hervouet Éric		1 voix
(COLLEGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX) Pageaud Patrice		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) Pothier Corinne		1 voix
(COLLEGE DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS LOCAUX) Renaud Denise par procuration à Gautron Jean-Luc		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES) Thomas Yann		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) Verdon Sébastien par procuration à Hervouet Éric		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) Villalon Patrick		1 voix
Non votants	4 Voix	
(COLLEGE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES) Plissonneau Guy		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES) Careil Alain par procuration à Plissonneau Guy		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES) Rémi Pascreau par procuration à Thomas Yann		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) Richardeau Thierry		1 voix